

Associations et RGPD



Auteur : Sarah Piquette-Muramatsu dpo@unistra.fr

Quizz



QUIZZ

Toute information relative à une **personne physique** 
identifiée, ou susceptible de l'être, directement ou
indirectement

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

QUIZZ

Règlement général pour la protection des données

Que signifie RGPD ?

Le RGPD s'applique-t-il aux associations?

Les associations sont-elles concernées ?

OUI, si elles collectent , stockent, utilisent des données à caractère personnel.

Les associations sont des responsables de traitement

Exemples de données à caractère personnel utilisées par les associations ?

- Coordonnées  
- nom, prénom 
- Intérêt pour un sujet particulier  
- filière de formation...
- Nécessité d'aménagement pour participer aux activités de l'association 

Personnes dont les associations pourraient traiter des données

Quelles catégories de personnes sont liées à une association?

- Les personnes qui « travaillent » pour l'association
 - Les membres inscrits
 - Les contacts institutionnels ou autres

Principe de licéité du traitement

Quelle base légale pour le traitement de données par les associations ?

Pour les personnes qui y travaillent :

L'exécution d'un contrat de travail

(Article 6 (1) b, du RGPD)

Principe de licéité du traitement

Quelle base légale pour le traitement de données par les associations ?

Pour les membres et les contacts

Le consentement

(Article 6 (1) a. du RGPD)

- Il faut le recueillir (case à cocher) 
- En garder la trace

Sans consentement, le traitement n'est pas licite.

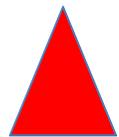
Principes généraux du RGPD à respecter

- Pourquoi?
- Quoi?
- Pendant combien de temps?
- Qui?
- Quelle sécurité?
- Information?
- Droits des personnes

POURQUOI? – Finalités du traitement

Quels sont les objectifs de l'association pour lesquels des données à caractère personnel sont indispensables ?

- gestion administrative des membres de l'association, notamment pour le règlement des cotisations (si prévu par les statuts de l'association)
- établissement de listes de contact, afin d'envoyer des informations ou de la documentation aux membres
- établissement d'un annuaire des membres > attention à la diffusion de celui-ci
- gestion de la participation à des évènements organisés par l'association...

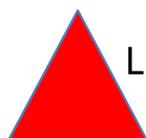


Attention au **détournement de finalité**, dans le cas de la réutilisation des données des membres pour des finalités qui n'ont pas de lien avec l'activité de l'association.

Ex : le président contacte tous les membres pour qu'ils participent à une tombola organisée près de chez lui.

QUOI?

De quelles données ai-je besoin pour atteindre ces différents objectifs ?



Les données doivent être pertinentes, adéquates et **limitées**

➤ **principe de minimisation des données**

Pourquoi/ Finalités ?	Données
Gestion administrative des membres ?	Identité, coordonnées numériques? Postales?
Établissement de listes de contact ?	Adresse mail et ?
Gestion d'un évènement ?	Coordonnées complètes, profession? Nécessité d'aménagement pour la participation?

Pertinence, adéquation et minimisation ?

JE SAISIS MES COORDONNÉES

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom *

Prénom *

Date de naissance (jj/mm/yyyy), ex: 21/04/1967

Adresse *

Code postal *

Ville *

Pays * France

Votre mot de passe *

Confirmation *

Téléphone *

Mobile

Autre téléphone

Courriel *

Fax

Je désire un reçu fiscal **

<< Annuler >> Continuer

Pendant combien de temps ?

La durée doit être proportionnée par rapport aux besoins.

➤ L'inscription à une association est valable 1 an.

Ex : mise à jour des membres et de leurs données lors du renouvellement de l'inscription annuelle (et le cas échéant lors du règlement de la cotisation).

Comment procéder:

1- Chaque année faire une campagne pour demander aux personnes de se réinscrire ou de confirmer leur intérêt pour l'association.

2- Suppression des données des personnes ne faisant plus partie de l'association.

QUI?

Qui dans l'association peut accéder aux données des membres ? 

Quels supports utilisez-vous pour collecter et gérer les données ?

Les anciens gestionnaires de l'association peuvent-ils encore y accéder ?

Les listes de membres sont-elles conservées dans un espace dont l'accès est limité ?

Si choix de la mise en ligne d'un annuaire des membres, ou d'informations concernant certains membres

➤ Il faut les informer de ce projet et leur laisser la possibilité de s'y opposer.

QUI?

Peut-on communiquer la liste de nos membres à des partenaires ?

Oui, mais les personnes **doivent être informées**

➤ des catégories de destinataires de leurs données et dans quel but.

Et

➤ elles doivent pouvoir s'y opposer.

Pour cela il faut :

Identifier les partenaires précisément (organisme public, autre association, société privée; **vérifier à quoi vont servir les données** transmises.

Parfois la transmission des informations est obligatoire

Exemple : pour les associations sportives et l'obtention d'une licence > transmission des inscrits à la fédération, mais les personnes doivent en être informé dès l'inscription,

QUELLE SECURITE ?

Comment collecte-t-on les données?

En ligne, sur support papier...? Directement ou Indirectement?

Où seront-elles stockées?

Sur un ordinateur personnel d'un membre dirigeant de l'association?

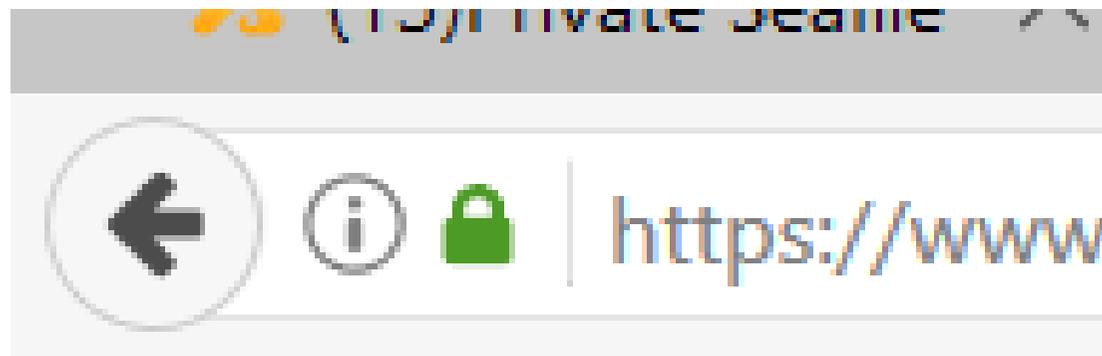
Dans un cloud public?

Sur des serveurs en France, à l'étranger?

Est-ce que l'on fait appel à un sous-traitant?

Ex: eventbrite, weezevent, google forms, dropbox, icloud

Quelle sécurité ?



Quelle sécurité ?

Les questions à se poser :

Comment les données sont-elles conservées ?

Dans un dossier dans un cloud public ?

Accessible après authentification ? Ou sans mot de passe ?

Sur un disque dur externe ?

Risques :

1- accès aux données par des personnes extérieures à l'association,

2- modifications indésirées d'informations,

3- perte ou disparition de données

➤ **Impacts sur la vie privée des membres de l'association**

Quelle information ?

Les personnes ont-elles été informées au moment de la collecte de leurs données?

- Pourquoi
- Qui pourra y accéder
- Pendant combien de temps
- Et comment elles peuvent exercer leurs droits

Ex : Les informations recueillies sont indispensables pour assurer la gestionpar La base légale de ce traitement est Les données collectées et traitées sont Elles seront conservées pendant..... (x mois/années)

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisés. Aucun transfert des données hors Union européenne n'est réalisé. X met en oeuvre des mesures de sécurité appropriées.

Vous disposez de droits d'accès, rectification et suppression de vos données.. Pour les exercer vous pouvez contacter.....

NOTRE NEWSLETTER EST À NE PAS MANQUER !

INSCRIS-TOI POUR ACCÉDER EN EXCLUSIVITÉ AUX PROMOTIONS.

Guette ta boîte mail !

Nom

E-mail

Data di nascita (dd/mm/yyyy)

Skateboarding addict?

Je confirme avoir lu et compris la [politique de confidentialité](#) de la marque Vans concernant le traitement de mes données personnelles à des fins promotionnelles et de profilage.

Je m'abonne à la newsletter en cliquant sur l'un des boutons ci-dessous.

HOMME

FEMME

Quelle information ?

- L'information peut être faite en plusieurs étapes et sous différentes formes, mais elle doit être « *concise, transparente, compréhensible et aisément consultable en des termes clairs et simples* »
- <https://www.cnil.fr/fr/donnees-personnelles/abonnements-newsletter-cnil>

Droits des personnes

La réglementation prévoit de **nombreux droits pour les personnes** concernant leurs données:

- Accès
- Rectification
- Suppression
- Opposition
- Limitation du traitement
- Portabilité des données

Il faut prévoir comment ces droits pourront être exercés.

- À qui les demandes peuvent-elles être adressées?
- Comment y répondre?

En pratique

1- **Prévoir l'information des personnes** dont les données seront collectées et le cas échéant **un formulaire de consentement et comment elles pourront exercer leurs droits**

2- **Envisager dès la conception** du projet de traitement les **mesures de sécurité et de confidentialité des données collectées** (sous-traitant, personnes extérieures participant au traitement des données)

3- **Prévoir dès la conception le sort des données à long terme** (archivage, suppression...)

4- **Documenter** ce qui a été mis en place

Associations et RGPD

Merci de votre attention